Séance extraordinaire du 20 septembre 2017

2017-09 208

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 20 septembre 2017 à 18h30.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme Lise Roy
Siège #2 - M. Richard Morin
Siège #3 - M. Michel Roy
Siège #4 - M. Paul Joly
Siège #5 - M. Frédéric Poulin
Siège #6 - Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Aucun avis public de cette séance extraordinaire n'a été donné. Tous les membres étant présents et consentants à tenir séance, ils procéderont en conséquence.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2017-09 209

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu de renoncer à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-09 210 **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
04 - FINANCEMENT TEMPORAIRE, RÈGLEMENT 462-2015
05 - VARIA
06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Attendu que tous les conseillers sont présents et qu'ils ont renoncé à l'avis de convocation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut détaillée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2017-09 211 **04 - FINANCEMENT TEMPORAIRE, RÈGLEMENT 462-2015**

Attendu l'autorisation du MAMOT concernant le règlement d'emprunt 462-2015;

Attendu l'offre de financement temporaire du Centre Financier aux Entreprises (CFE) Desjardins déposée devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité :

- d'accepter l'offre de financement du CFE Desjardins pour le financement du règlement d'emprunt 462-2015 savoir:
    - Financement temporaire avec déboursements progressifs pour un montant total de 899 940$
    - Taux d'intérêt = TP + 0% (le TP en date des présentes est à 3.2%)
    - Période du prêt = 12 mois
    - Frais administratifs ou de financement = 0.00$
- d'autoriser le maire, M. Rosaire Coulombe et la directrice générale de la municipalité, Mme Christiane Lacroix, à signer tous les documents requis pour la mise en place de ce financement temporaire.

Adoptée unanimement.

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2017-09 212 **07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à18h40

Rosaire Coulombe, maire	Christiane Lacroix, directrice générale